



Lac-Etchemin

Ville et campagne...
AU NATUREL

AVIS PUBLIC

À tous les contribuables concernés de la Municipalité de Lac-Etchemin, comté de Bellechasse.

Avis vous est par le présent donné, par le soussigné, directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin que lors de la séance ordinaire tenue le mardi 2 octobre 2018, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 181-2018

"RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE "

RÈGLEMENT NUMÉRO 182-2018

"EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES"

RÈGLEMENT NUMÉRO 183-2018

"AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 173-2017 RELATIF AU MODE DE CALCUL POUR L'IMPOSITION DE LA COMPENSATION ANNUELLE ET L'USAGE DES SERVICES DE CUEILLETTE ET D'ENFOUISSEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET COMMERCIALES AINSI QUE DE LA CUEILLETTE ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES RECYCLABLES"

Que tout intéressé peut prendre connaissance desdits règlements au bureau de la municipalité au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin, et ce pendant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Que lesdits règlements numéros 181-2018, 182-2018 et 183-2018 entreront en vigueur conformément à la Loi

Donné à Lac-Etchemin, ce 3^e jour d'octobre 2018.

Le directeur général/secrétaire-trésorier,

Laurent Rheault, M.A.P., OMA